

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Adax SA, 2034 Peseux
Décolletage
2 ho
14 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Von Roll BETEC SA, 2800 Delémont
Ateliers de mécanique et de serrurerie
40 ho
15 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Von Roll BETEC SA, 2800 Delémont
Usinage CNC
3 ho
14 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)
- Vulliamy SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
Production, conditionnement et étiquetage
30 ho
17 juillet 2000 au 21 juillet 2001 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- AISA Automation industrielle SA, 1896 Vouvry
Usinage CNC
3 ho
12 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Adax SA, 2034 Peseux
Décolletage
2 ho
14 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Varmann SA, 2738 Court
Atelier de décolletage
5 ho, 2 f
25 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Illbruck Production SA, 2950 Courgenay
Thermoforage
6 f
19 juin 2000 au 22 juillet 2000
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Multibox SA, 2400 Le Locle
Département montage
4 ho, 4 f
19 juin 2000 au 23 septembre 2000
- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
Injection plastique, découpage, bobinage, assemblage, traitements
8 ho, 24 f
24 avril 2000 au 28 avril 2001

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
Découpage
4 ho, 4 f
24 avril 2000 au 28 avril 2001
- SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay
Usinage, étampage et montage
20 ho, 6 f
1er mai 2000 au 5 mai 2001 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Nivarox-FAR SA, 2400 Le Locle
atelier de réglage, rue du Dr. Schwab 32, 2610 St-Imier
4 f
15 mai 2000 au 19 mai 2001
- Henri Prétat SA, 2900 Porrentruy
groupes de matriçage à chaud
4 ho, 2 f
22 mai 2000 au 26 mai 2001

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Varmann SA, 2738 Court
Atelier de décolletage
1 ho
25 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
Injection plastique
4 ho
24 avril 2000 au 28 avril 2001
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay
Usinage, étampage et montage
9 ho
1er mai 2000 au 5 mai 2001 (renouvellement)
- R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay
Atelier des presses
6 ho
28 mai 2000 au 2 juin 2001
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- Moulins de Granges SA, 1523 Granges-près-Marnand
Fabrication d'aliments expansés à base de céréales et farines animales
1 ho
23 avril 2000 au 28 avril 2001

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
Injection plastique
2 ho
23 avril 2000 au 28 avril 2001

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Tiropack SA, 1680 Romont
Ligne d'extrusion et ligne de coupage
20 ho
21 mai 2000 au 12 janvier 2002 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

4 juillet 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail